

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-038-14141/23/BM

■ Cotisation au Comité de Bassin d'Emploi Sud Luberon

59423

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créé en 1982, le CBE du Sud Luberon est une structure associative de loi 1901, reconnue par agrément préfectoral. Son conseil d'administration est constitué de 5 collèges rassemblant les acteurs locaux du développement et de l'emploi (élus, entreprises, syndicats, associations, membres associés).

La création et l'animation d'un CBE répondent à la volonté commune d'acteurs socio-économiques locaux. Cette expression de la démocratie locale garantit l'efficacité et la pertinence des actions menées territorialement.

En 2017, le CBE a obtenu un nouvel agrément préfectoral lui permettant d'étendre son action aux communes du Val de Durance (Jouques, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Rognes, Saint-Estève-Janson, Saint-Paul-Lez-Durance et Venelles). Cette extension géographique porte désormais le périmètre d'intervention à 22 communes pour 91.855 habitants.

Le Comité de Bassin d'Emploi du Sud Luberon a pour vocation de favoriser l'emploi (maintien et développement) en suscitant et en soutenant les initiatives locales privées ou publiques, individuelles ou collectives. Il s'efforce d'articuler les logiques liées aux activités économiques, à l'aménagement du territoire et au potentiel humain sur lesquels se fonde l'identité du Sud Luberon. Le CBE intervient donc dans le champ de la création et de la reprise d'entreprise, de l'aide à la recherche de financement, mais aussi sur des projets de développement de l'économie circulaire dans le cadre des financements mobilisables au titre des fonds européens (transition écologique, développement du recyclage, limitation de l'impact environnemental).

En 2023, deux actions conduites par le Comité de Bassin d'Emploi du Sud Luberon seront financées au titre de l'Insertion et de l'Emploi :

- « Un pas vers l'emploi Senior » action d'accompagnement intensive de deux mois des demandeurs d'emploi Senior à Pertuis. Elle permet à travers un programme dynamique, une action de coaching vers l'emploi. La mise en œuvre d'actions collectives sur cette période et les échanges entre les participants permettent de produire des résultats significatifs en terme de retour à l'emploi.
- « Animation du dialogue social territorial et actions pour l'emploi », qui concerne tout le programme d'actions en faveur de l'emploi déployé en 2023 sur le territoire : forums emploi, rencontres et échanges portant sur les questions liées à la création et à la reprise d'entreprises, actions en faveur de l'emploi.

Compte tenu de l'intérêt du dispositif, il est proposé de renouveler la cotisation à cet organisme dans le cadre de l'adhésion 2023 pour un montant de 6 000 € afin d'assurer une offre de service de qualité en Pays d'Aix à travers la diversité des actions proposées par cette structure.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt du renouvellement de cette cotisation 2023 au CBE Sud Luberon.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la cotisation 2023 au Comité de Bassin d'Emploi Sud Luberon, œuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi pour le Pays d'Aix pour un montant total de 6 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole en section de fonctionnement : Chapitre 11, Nature 6281, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ